

Fonds locaux d'investissement

La CDEC offre du financement aux entreprises en démarrage ou en expansion par le biais de différents fonds (FLI, SOLIDE, FDEM), qu'il s'agisse de prêt simple ou prêt participatif et dans certains cas, d'investissement en capital-actions. Le Fonds d'investissement en économie sociale et le Budget d'initiatives locales offrent des subventions pour des projets novateurs entraînant des retombées significatives et structurantes pour l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie.

Tous nos fonds agissent en complémentarité avec les outils de financement couramment offerts par les institutions financières, organismes gouvernementaux et autres fonds d'investissement.

	FLI (Fonds local d'investissement)	SOLIDE (Société locale d'investissement pour le développement de l'emploi de Rosemont-Petite-Patrie)	FDEM (Fonds de développement Emploi-Montréal)	FIES (Fonds d'investissement en économie sociale)	BIL (Budget d'initiatives locales)
FINANCEMENT	5 000 \$ à 200 000 \$ (contribution remboursable)	5 000 \$ à 50 000 \$ (contribution remboursable)	50 000 \$ à 100 000 \$ (contribution remboursable)	Montant maximal de 50 000 \$ (contribution non-remboursable)	Montant maximal de 50 000 \$ (contribution non-remboursable)
DURÉE	1 à 5 ans	1 à 5 ans	1 à 7 ans	La subvention est accordée pour un an (peut être renouvelée sous certaines conditions)	Projet d'une durée maximale de 52 semaines
GARANTIE	Négociable	Négociable	Négociable	Sans objet	Sans objet
TAUX D'INTÉRÊT	En fonction du risque du projet	En fonction du risque du projet	En fonction du risque du projet	Sans objet	Sans objet
DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE FINANCEMENT	En tout temps	En tout temps	En tout temps	En tout temps	Une fois par année
ADMISSIBILITÉ	Entreprises incorporées ou non incorporées à but lucratif et entreprises d'économie sociale	Entreprises incorporées à but lucratif	Entreprises incorporées à but lucratif	Organismes à but non lucratif et coopératives répondant aux principes de l'économie sociale	Organismes à but non lucratif (légalement constitués)
ARRONDISSEMENT	Rosemont-La Petite-Patrie exclusivement	Rosemont-Petite-Patrie exclusivement	Rosemont-La Petite-Patrie exclusivement	Rosemont-La Petite-Patrie exclusivement	Rosemont-La Petite-Patrie exclusivement
SECTEURS PRIORISÉS	Axes privilégiés : - Développement durable et environnement - Transformation et fabrication - Commerces de détails structurants	Entreprises du secteur primaire, manufacturier (fabrication et transformation) et tertiaire moteur (technologie, recyclage, etc.)	Manufacturier, recyclage, environnement, design, technologie.	Projets priorités : - Consolidation des entreprises d'économie sociale déjà existantes sur le territoire - Secteur des matières résiduelles	Projets priorités : - Projets novateurs visant à soutenir les personnes sans emploi en démarche d'intégration au monde du travail et qui favorisent le relèvement du niveau de

	FLI (Fonds local d'investissement)	SOLIDE (Société locale d'investissement pour le développement de l'emploi de Rosemont-Petite-Patrie)	FDEM (Fonds de développement Emploi-Montréal)	FIES (Fonds d'investissement en économie sociale)	BIL (Budget d'initiatives locales)
				- Organismes répondant à la problématique de la faim	compétences et de formation - Projets s'inscrivant dans les priorités établies par le milieu
SECTEURS EXCLUS	Activités de recherche et développement	Activités de recherche et développement	Commerce de détail, immobilier, services, restauration et activités de recherche et développement	Organisations ne correspondant pas aux principes de l'économie sociale	Le projet ne doit pas servir à financer les activités régulières de l'organisme.
OBLIGATIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Mise de fonds - Création ou maintien d'emplois - Expertise du promoteur dans le domaine - Plan d'affaires démontrant une viabilité et une rentabilité constante 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise de fonds - Création ou maintien d'emplois - Expertise du promoteur dans le domaine - Plan d'affaires démontrant une viabilité et une rentabilité constante 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise de fonds - Création ou maintien d'emplois - Expertise du promoteur dans le domaine - Plan d'affaires démontrant une viabilité et une rentabilité constante 	<ul style="list-style-type: none"> - Création et maintien d'emplois - Expertise du promoteur dans le domaine - Plan d'affaires démontrant une viabilité - Aide financière gouvernementale n'excédant pas 80 % des dépenses admissibles 	<ul style="list-style-type: none"> - Rigueur de gestion du promoteur - Organismes légalement constitués - Expertise du promoteur dans le domaine - Rayonnement dans l'arrondissement - Dépôt d'un projet (description) - Complémentarité avec les activités et services offerts dans l'arrondissement
INCITATIFS AU DÉVELOPPEMENT DURABLE	<p>Taux d'intérêt réduits aux entreprises qui s'engagent à développer l'un ou l'autre des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un programme de stages en milieu de travail s'adressant aux jeunes de moins de 35 ans, résidents de l'arrondissement et inscrits dans un parcours d'insertion en emploi; - un programme de gestion environnementale, c'est-à-dire une approche graduelle visant à implanter des mesures visant l'impact environnemental des procédés ou des produits; - un programme de gestion participative permettant aux employés de participer au processus de décision. 				